



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023
EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°D2023/39

QUESTION N°15

OBJET : SOCIAL / APPROBATION DU PROJET SOCIAL 2024-2027

**L'An Deux Mille Vingt Trois
Le Vingt-huit Juin
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUD - Jean-Claude CHEVRIER
Adélaïde DA PAULA - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Pascal KLINGLER
Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Louis VINCENT - Maria GUYON
Florence DOUILLON Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER
Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Annie METAY - Eric BOSC - Mathilde MISLIN
Christophe BATAIS

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Seddik HADDOUYAT a donné procuration à Claude CAUET
Frédéric CLAUD a donné procuration à Chantal CLAUD
Patrick MURCIA a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Denis HOFFMANN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Fahed HADJI

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 18 heures 30 minutes.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 28

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les circulaires n°2012-013 en date du 20 juin 2012 et n°2016-05 en date du 16 mars 2016 de la Direction des Politiques Familiale et Sociale de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales relatives à l'agrément des structures d'animation de la vie sociale,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°823/2000 en date du 23 mai 2000 relative à la décision d'ouverture d'un Centre Social,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°632/2019 en date du 5 novembre 2019 approuvant le projet social pour la période 2020-2023,

Considérant le partenariat existant entre le Centre social et Caisse Nationale d'Allocations Familiales,

Considérant que le projet s'inscrit dans un processus de développement social local permettant de créer des synergies entre les différents acteurs œuvrant sur le territoire,

Considérant la nécessaire prise en compte des besoins de la population,

Considérant que le projet social pour la période 2024-2027, afin de répondre à ces besoins, déclinera ses actions selon les 3 axes suivants :

- Axe 1 : Le centre social, un lieu de ressources et d'accompagnement
- Axe 2 : Le centre social, un lieu de culture, de loisirs éducatifs et d'animation pour tous
- Axe 3 : Le centre social un lieu de soutien, de loisirs familiaux et d'accompagnement des familles,

Vu l'avis de la Commission Action sociale et Solidarité en date du 22 juin 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,**

- ✓ **APPROUVER** le projet social pour la période 2024-2027 tel que présenté en annexe
- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Transmis en Préfecture le : 03/07/2023

Publié(e) le : 03/07/2023

Exécutoire le : 03/07/2023

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET
AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 28 JUIN 2023**

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

